

PAR COURRIEL

Québec, le 5 octobre 2020

N/Réf. : 2020-12082

**OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)***

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès demande d'accès, reçue le 3 août 2020, laquelle visait à obtenir copie du plan de reprise graduelle des activités normales des établissements de détention élaboré par la Direction générale des services correctionnels.

Nous vous transmettons les deux documents repérés par la Direction générale des services correctionnels qui répondent à votre demande. Il convient de préciser qu'il s'agit des documents en vigueur au moment de votre demande et que les mesures prises en établissement de détention sont constamment révisées à la lumière de l'évolution de la pandémie de covid-19 et des directives de la Santé publique.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

**Original signé**

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours en révision

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

**a) Pouvoir :** l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

#### Montréal

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

**b) Motifs :** les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

**c) Délais :** les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Séquencement de reprise des activités dans les établissements de détention (Phase)**

Phases	Mise en vigueur	Numéro de mesures	Sections du plan	Mesures
1	En vigueur	1	SECTEUR DES ZONES ET D'ADMISSION/TRANSITION	Maintenir le confinement pour les personnes incarcérées placées dans la zone tiède
1	En vigueur	2	SECTEUR DES ZONES ET D'ADMISSION/TRANSITION	Maintenir le confinement pour les personnes incarcérées placées dans la zone chaude
1	En vigueur	3	SECTEUR DES ZONES ET D'ADMISSION/TRANSITION	Maintenir la mise en quatorzaine de la clientèle entrante
1	2020-08-10	4	SECTEUR DES ZONES ET D'ADMISSION/TRANSITION	Permettre l'accès à la douche et à des sorties dans la cour extérieure aux PI placés en zone tiède
1	2020-08-10	5	SECTEUR DES ZONES ET D'ADMISSION/TRANSITION	Permettre l'accès aux aires communes aux PI dans la zone chaude
1	2020-08-10	6	SECTEUR DES ZONES ET D'ADMISSION/TRANSITION	Permettre l'accès à la douche et à des sorties dans la cour extérieure aux PI placés en secteur d'accueil/transition
1	En vigueur	7	TRANSPORTS ET COMPARUTIONS	Utiliser les nouvelles technologies afin de limiter la présence des personnes incarcérées dans les Palais de justice de la province à ce qui est jugé essentiel
1	En vigueur	8	TRANSPORTS ET COMPARUTIONS	Assurer la comparution des prévenus pour lesquels la présence à la cour est requise
1	En vigueur	9	TRANSPORTS ET COMPARUTIONS	Assurer la présence minimale du personnel des SCQ dans les Palais de justice offrant une couverture en continu
1	En vigueur	11	TRANSFERTS INTER-ÉTABLISSEMENT	Maintenir au minimum le déplacement de la clientèle en ce qui concerne les transferts inter établissements
1	En vigueur	13	DEMANDE D'ASSISTANCE À L'ADMINISTRATEUR	Respecter la capacité opérationnelle des secteurs d'hébergement mis en place en contexte de pandémie
1	En vigueur	15	DEMANDE D'ASSISTANCE À L'ADMINISTRATEUR	Maintenir le refus des demandes d'assistance en quartier cellulaire pour une personne qui n'a pas comparu devant le Tribunal
1	En vigueur	16	DEMANDE D'ASSISTANCE À L'ADMINISTRATEUR	Accepter les demandes faisant l'objet d'un mandat sous certaines conditions
1	En vigueur	17	VISITES AUX PERSONNES INCARCÉRÉES	Rendre disponible le service de visio-visite
1	2020-08-10	18	VISITES AUX PERSONNES INCARCÉRÉES	Permettre l'utilisation des parloirs sécuritaires pour les rencontres professionnelles des zones froides
1	En vigueur	21	RÉCEPTION DES BIENS PERSONNELS DES PERSONNES INCARCÉRÉES	Assurer la réception des effets personnels selon les principes établis
1	En vigueur	22	GESTION DE LA CLIENTÈLE INTERMITTENTE	Maintenir de l'octroi des permissions de sortir des personnes purgeant une sentence discontinue pendant l'urgence sanitaire
1	En vigueur	24	SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	Permettre aux professionnels affectés dans les DSPC de se présenter en ED pour réaliser des évaluations
1	En vigueur	25	SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	Permettre aux professionnels affectés en établissement de détention de réaliser des évaluations
1	En vigueur	28	SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	Permettre l'apprentissage autodidacte d'ici le retour des enseignants dans les établissements de détention
1	En vigueur	30	REPRISE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	Reprendre les travaux d'infrastructures dans les établissements de détention, à l'exception des zones chaudes
2	2020-08-24	26	SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	Reprendre graduellement les activités offertes aux personnes incarcérées par les ressources internes
2	2020-08-24	29	SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	Reprendre la formation académique avec enseignants sur place, selon les consignes gouvernementales
3	2020-09-14	19	VISITES AUX PERSONNES INCARCÉRÉES	Rouvrir les parloirs sécuritaires pour les visites régulières
3	2020-09-14	27	SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS	Reprendre graduellement les activités et des programmes offerts aux personnes incarcérées par les ressources externes
4	2020-10-05	10	TRANSPORTS ET COMPARUTIONS	Transporter et faire comparaître la clientèle en région éloignée
4	2020-10-05	12	TRANSFERTS INTER-ÉTABLISSEMENT	Permettre la reprise des transferts habituels
4	2020-10-05	14	DEMANDE D'ASSISTANCE À L'ADMINISTRATEUR	Reprendre graduellement le service de demande d'assistance au directeur en ED lors de la fin de l'urgence sanitaire
4	2020-10-05	20	VISITES AUX PERSONNES INCARCÉRÉES	Rouvrir les parloirs communautaires
4	2020-10-05	23	GESTION DE LA CLIENTÈLE INTERMITTENTE	Assurer des modalités de retour progressif pour les personnes purgeant une sentence intermittente lors de la fin de l'urgence sanitaire
4	2020-10-05	31	REPRISE DE LA VÉRIFICATION BIOMÉTRIQUE	Reprendre la vérification biométrique dans les établissements de détention et les quartiers cellulaires

**Phases par date**

Phase 1 10 août 2020

Phase 2 24 août 2020

Phase 3 14 septembre 2020

Phase 4 5 octobre 2020

**Séquencement de reprise des activités dans les établissements de détention (Plan)**

Phases	Mise en vigueur	Numéro de mesures	Mesures	Inactif	En cours	Réalisé	Blocage	Justification (si blocage)
<b>SECTEURS D'HÉBERGEMENT</b>								
1	En vigueur	1	Maintenir le confinement pour les personnes incarcérées placées dans la zone tiède					
1	En vigueur	2	Maintenir le confinement pour les personnes incarcérées placées dans la zone chaude					
1	En vigueur	3	Maintenir la mise en quatorzaine de la clientèle entrante					
1	2020-08-10	4	Permettre l'accès à la douche et à des sorties dans la cour extérieure aux PI placés en zone tiède					
1	2020-08-10	5	Permettre l'accès aux aires communes aux PI dans la zone chaude					
1	2020-08-10	6	Permettre l'accès à la douche et à des sorties dans la cour extérieure aux PI placés en secteur d'hébergement					
<b>TRANSPORTS ET COMPARUTIONS</b>								
1	En vigueur	7	Utiliser les nouvelles technologies afin de limiter la présence des personnes incarcérées dans les Palais de justice de la province à ce qui est jugé essentiel					
1	En vigueur	8	Assurer la comparution des prévenus pour lesquels la présence à la cour est requise					
1	En vigueur	9	Assurer la présence minimale du personnel des SCQ dans les Palais de justice offrant une couverture en continu					
4	2020-10-05	10	Transporter et faire comparaître la clientèle en région éloignée					
<b>TRANSFERTS INTER-ÉTABLISSEMENT</b>								
1	En vigueur	11	Maintenir au minimum le déplacement de la clientèle en ce qui concerne les transferts inter établissements					
4	2020-10-05	12	Permettre la reprise des transferts habituels					
<b>DEMANDE D'ASSISTANCE À L'ADMINISTRATEUR EN PROVENANCE DES CORPS POLICIERS</b>								
1	En vigueur	13	Respecter la capacité opérationnelle des secteurs d'hébergement mis en place en contexte de pandémie					
4	2020-10-05	14	Reprendre graduellement le service de demande d'assistance au directeur en ED lors de la fin de l'urgence sanitaire					
1	En vigueur	15	Maintenir le refus des demandes d'assistance en quartier cellulaire pour une personne qui n'a pas comparu devant le Tribunal					
1	En vigueur	16	Accepter les demandes faisant l'objet d'un mandat sous certaines conditions					
<b>VISITES AUX PERSONNES INCARCÉRÉES</b>								
1	En vigueur	17	Rendre disponible le service de visio-visite					
1	2020-08-10	18	Permettre l'utilisation des parloirs sécuritaires pour les rencontres professionnelles des zones froides					
3	2020-09-14	19	Rouvrir les parloirs sécuritaires pour les visites régulières					
4	2020-10-05	20	Rouvrir les parloirs communautaires					
<b>RÉCEPTION DES BIENS PERSONNELS DES PERSONNES INCARCÉRÉES</b>								
1	En vigueur	21	Assurer la réception des effets personnels selon les principes établis					
<b>GESTION DE LA CLIENTÈLE INTERMITTENTE</b>								
1	En vigueur	22	Maintenir de l'octroi des permissions de sortir des personnes purgeant une sentence discontinue pendant l'urgence sanitaire					
4	2020-10-05	23	Assurer des modalités de retour progressif pour les personnes purgeant une sentence intermittente lors de la fin de l'urgence sanitaire					
<b>SERVICES PROFESSIONNELS, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DESTINÉS AUX PERSONNES INCARCÉRÉES</b>								
1	En vigueur	24	Permettre aux professionnels affectés dans les DSPC de se présenter en ED pour réaliser des évaluations					
1	En vigueur	25	Permettre aux professionnels affectés en établissement de détention de réaliser des évaluations					
2	2020-08-24	26	Reprendre graduellement les activités offertes aux personnes incarcérées par les ressources internes					
3	2020-09-14	27	Reprendre graduellement les activités et des programmes offerts aux personnes incarcérées par les ressources externes					
1	En vigueur	28	Permettre l'apprentissage autodidacte d'ici le retour des enseignants dans les établissements de détention					
2	2020-08-24	29	Reprendre la formation académique avec enseignants sur place, selon les consignes gouvernementales					
<b>REPRISE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES</b>								
1	En vigueur	30	Reprendre les travaux d'infrastructures dans les établissements de détention, à l'exception des zones chaudes					
<b>REPRISE DE LA VÉRIFICATION BIOMÉTRIQUE</b>								
4	2020-10-05	31	Reprendre la vérification biométrique dans les établissements de détention et les quartiers cellulaires					

Phases par date	
Phase 1	10 août 2020
Phase 2	24 août 2020
Phase 3	14 septembre 2020
Phase 4	5 octobre 2020

ED \_\_\_\_\_

Personne ressource : \_\_\_\_\_